

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

PETR DE LA BANDE RHENANE NORD

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL N°2023-11 SEANCE DU 12 AVRIL 2023

Avis sur la modification N°1 du plan régional unique Rhin-Neckar

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à dix-sept heures, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord s'est réuni à Soufflenheim sous la présidence de Monsieur Denis HOMMEL.

Membres présents :

Hubert HOFFMANN, Denis HOMMEL, Christiane HUSSON, Raymond RIEDINGER, Serge SCHAEFFER, Camille SCHEYDECKER, Jean-Louis SITTER et Pascal STOLTZ, Vice-présidents

Membres excusés : Bernard HENTSCH, Assesseur, Jacky KELLER, Michel LORENTZ, Vice-présidents

Autres personnes présentes :

PETR : Sylvie GREGORUTTI

Bureau d'études VE2A-AID Observatoire – Atelier des territoires : Claude MAURY, Marceau HABRANT, Frédéric REGNIER et Nicolas STACHNICK

Objet : Avis sur la modification N°1 du plan régional unique Rhin-Neckar

Présentation

Dans le cadre d'une mise à disposition du public visant la participation des autorités et autres porteurs ainsi que les personnes de droit privé, le PETR est consulté sur la modification N°1 du plan régional unique Rhin-Neckar (PRU).

Ce plan couvre un territoire qui comprend 3 métropoles régionales (290 communes) et 2.4 millions d'habitants.

La modification concerne les surfaces constructibles résidentielles et les surfaces constructibles économiques.

En raison du développement économique dynamique, l'assemblée générale de l'Association Région Rhin-Neckar a passé au crible le champ thématique « développement régional des zones bâties » pour élaborer le projet de modification.

Sur le volet résidentiel, il y a trois principaux principes d'orientation : priorité du développement intérieur sur le développement extérieur, densification urbaine raisonnable et qualitative, concentration décentralisée.

Sur le développement des zones économiques, est introduite une **différenciation des zones** prioritaires d'activités en les qualifiant de « zones prioritaires pour activités commerciales et prestations de service » et « zones destinées à l'industrie et à la logistique ».

Le projet de carte d'occupation de l'espace constitue une pièce centrale de la modification.

Une synthèse des principaux éléments du projet de PRU Rhin-Neckar et du rapport environnemental est traduite en français pour la consultation.

Analyse au regard du SCoT de la Bande Rhénane – incidences sur le territoire voisin

L'étude relative aux surfaces économiques régionales élaborée en 2019 par l'Association Région Rhin-Neckar a montré que le besoin de surfaces supplémentaires est estimé à environ 500 ha d'ici 2035 sur le territoire concerné. Cette étude forme la base du nouveau plan ; il faudra utiliser en premier lieu les surfaces à l'intérieur des zones prioritaires.

Les éléments présentés et les zonages de la carte à proximité de la frontière ne révèlent pas de point particulier en termes d'impacts du point de vue environnemental sur le territoire de la Bande Rhénane Nord.

Le projet de nouvelles zones d'activités prioritaires au nord du territoire de la Bande Rhénane Nord notamment celles situées à Germersheim (Mercedes-Benz Global Logistics Center).et à Wörth an Rhein correspond à une réponse apportée à des secteurs considérés fortement déficitaires dans le cadre de l'étude sur les surfaces économiques.

Décision

Le Bureau syndical, sur proposition du Président, à l'unanimité,

PREND ACTE du projet de modification N°1 du plan régional unique Rhin-Neckar ;

EMET les observations suivantes :

Les membres du bureau du PETR de la Bande Rhénane Nord apprécient la transmission du projet de l'Association Région Rhin-Neckar dans le cadre de la mise à disposition au public et aux personnes publiques pour recueillir les éventuelles observations.

Du point de vue économique, le projet de modification du plan régional contribuera à renforcer le rayonnement d'une région économique forte et dynamique dans un corridor de développement européen majeur qui passe par la Bande Rhénane Nord.

Le SCoT de la Bande Rhénane Nord intègre un objectif d'amélioration des liaisons transfrontalières ; les liaisons avec les régions voisines constituent une thématique importante du SCoT dans le cadre des relations transfrontalières. Il existe actuellement un axe autoroutier nord-sud de l'A4 aisé côté français avec un manque de continuité vers le nord à partir de Lauterbourg par le Bienwald.

Le projet comprend de nouvelles zones d'activités prioritaires (par exemple à Germersheim pour le Mercedes-Benz Global Logistics Center ou à Wörth am Rhein et Maximiliansau) ; ces zones pourraient générer un trafic supplémentaire sur l'axe routier régional nord-sud actuellement déjà encombré au niveau de la forêt du Bienwald et générer un impact sur le transit de l'A4 en France que le projet de développement du Bienwaldbahn n'absorberait pas.

Le Secrétaire de séance

Serge SCHAEFFER



Le Président

Denis HOMMEL

